





SPATIALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES ODD COMMUNE D'IFANGNI



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DGCS-ODD

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p> 	<p>Mise en place et opérationnaliser un fonds de soutien aux indigents.</p> <p>Organisation d'une journée annuelle de réjouissance au profit des personnes handicapées.</p> <p>Construction d'un centre d'attraction aux personnes handicapées.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre du plan de contingence communal.</p>
<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.</p> 	<p>Construction des Hangars et boutiques dans les principaux marchés et les lieux publics de la commune.</p> <p>Construction des magasins de stockage des produits agricoles dans la commune.</p> <p>Réfection et équiper les centres de santé de la commune.</p> <p>Construction des centres d'alphabétisation équipés dans la commune.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Communal accompagné du Plan d'occupation des sols.</p> <p>Etablissement des certificats de propriété foncière pour tous les domaines publics et privés de la Commune..</p>
<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> 	<p>Aménagement des périmètres maraichers (2 sites d'un ha par arrondissement).</p> <p>Renforcement de la capacité des producteurs (Gestion durable des terres, itinéraire technique, plan d'affaire, recherche, etc.).</p> <p>Aménagement les bas-fonds pour la promotion de la pisciculture dans la commune.</p>

Réalisation :






AGENCE
POUR LA PROMOTION
DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p>	<p>Création et opérationnalisation des Centres Nutritionnels d'Arrondissement (CNA).</p> <p>Organisation des séances de sensibilisation sur l'alimentation à base de produits locaux à fortes valeurs nutritives.</p> <p>Formation de 5000 ménages agricoles sur les bonnes pratiques de transformation des produits agricoles (farines enrichies, poudre de feuille de Moringa, fortification alimentaire, etc.).</p> <p>Mise en place des jardins communautaires gérés par les associations existantes et les doter après une séance de ciblage des bénéficiaires en kit de production maraîchères (semences, engrais, etc.).</p> <p>Mise en place un système d'alerte et de réponse rapide pour la prise en charge convenable des cas de malnutrition par les CNA.</p>
<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>	<p>Mise en place des semences et plants améliorées (palmier à huile et cacao).</p> <p>Organisation des séances de Renforcement de capacités du cadre de concertation communal du secteur agricole et les OPA sur la vision agricole de la commune.</p>
<p>4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.</p>	<p>Organisation chaque année une journée d'excellence et primer les meilleurs élèves dans la commune.</p> <p>Construction d'un centre communautaire de multimédia où la capacité des jeunes sera renforcée sur les métiers porteurs et les technologies de l'information et de communication.</p> <p>Octroie des bourses d'excellence de formation technique et professionnel aux nouveaux bacheliers ayant obtenus une forte moyenne.</p>
<p>5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.</p>	<p>Appui aux actions de sensibilisation des femmes sur la nécessité de leur participation à la vie publique.</p> <p>Organisation chaque année les célébrations de la Journée Mondiale de la Femme.</p>



<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> 	<p>Transformation des stations thermiques des AEV en station solaire-thermiques. Réhabilitation des AEV existants et réaliser les FPM. Plaidoyers en vue de l'extension du réseau SONEB. Mise en place un cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples (CEMOS) dans la commune.</p>
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> 	<p>Actualisation et mise en œuvre du Plan d'Hygiène et Assainissement de la Commune(PHAC). Construction des latrines munies de dispositifs de lavage de mains dans les écoles maternelles et primaires ainsi que les marchés et lieux publics de la commune. Identification et aménagement des sites de regroupement des ordures ménagères.</p>
<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.</p> 	<p>Plaidoyer pour la construction du pont Sokou reliant Ifangni et Sakété. Construction et entretien des ouvrages d'accès et de franchissement dans les zones enclavées et difficile d'accès (Ponts et Dalots). Aménagement et ouverture des voies de desserte dans toutes les localités de Tchaada, Igolo, Ganmi, Ayétèdjou, Ifangni. Assainissement et pavage des voies urbaines dans tous les arrondissements. Ouverture et aménagement des voies de desserte dans tous les arrondissements.</p>